

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue à huis clos, via vidéoconférence au moyen de l'application Zoom débutant à 19 h 50, le lundi 15 juin 2020 et à laquelle sont présents les conseillers et les conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon. À noter que M^{me} Suzy Lessard participe à la séance via conférence téléphonique.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

Est absent M. Michel Tremblay

9- ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PPASEP

Ce programme permet de financer le coût des analyses de vulnérabilité à raison de 50 %. De plus, une bonification de l'aide pouvant atteindre 15 000 \$ est possible s'il y a nécessité de réviser les périmètres de protection.

126-06-20

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à déposer une demande d'aide financière sur le programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP), volet 1, incluant une demande de bonification pour la révision des aires de protection advenant que cette révision soit nécessaire.

10- MANDAT RELATIF À L'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'EAU POTABLE

Le directeur général explique le dossier. En vertu du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la municipalité a un délai jusqu'au 1^{er} avril 2021 pour déposer au ministère de l'Environnement un rapport d'étude.

La municipalité a invité quelques firmes spécialisées à déposer des propositions en vue d'effectuer l'analyse de vulnérabilité de notre source d'eau potable.

Les offres de services déposées sont comme suit :

- Akifer
 - Activités requises 11 970 \$
 - Activités facultatives 14 300 \$
- Hydro-Ressources inc.
 - Activités requises 4 080 \$
 - Activités facultatives de 2 000 \$ à 100 000 \$
- Gennen inc.
 - Activités requises 11 300 \$
 - Activités facultatives 19 600 \$
- AquaTer-Eau inc.
 - Activités requises 8 960 \$
 - Activités facultatives 66 240 \$

127-06-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le contrat relatif à l'analyse de vulnérabilité de la source d'eau potable de la municipalité à la firme Akifer selon l'offre de services déposée, en date du 12 juin 2020.

14- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR RECOUVRER LES COÛTS D'ENTRETIEN DE CERTAINS COURS D'EAU

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé et adopté à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement modifiant le règlement décrétant une taxe spéciale pour recouvrer les coûts d'entretien de certains cours d'eau.

15- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-495 DÉCRÉTANT UNE TAXE SPÉCIALE POUR RECOUVRER LES COÛTS D'ENTRETIEN DE CERTAINS COURS D'EAU

M. Jean-Sébastien Allard dépose le projet de règlement numéro 2020-495 décrétant une taxe spéciale pour recouvrer les coûts d'entretien de certains cours d'eau. Il s'agit des cours d'eau Boniface et l'embranchement numéro 1 du cours d'eau Bouchard.

18- MESURES DE SÉCURITÉ PARTICULIÈRES ACTIVITÉ DU 23 JUIN – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC

M. le maire résume la rencontre avec la SQ.

128-06-20

Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers de mettre en place un barrage routier le 23 juin.

19- CORRESPONDANCE

Microbrasserie du Lac Saint-Jean

Demande d'autorisation municipale visant l'agrandissement temporaire de leur terrasse existante pour y vendre et y consommer de l'alcool et de la nourriture.

129-06-20

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'agrandissement temporaire de la terrasse existante de la Microbrasserie du lac St-Jean pour vendre et consommer de l'alcool et de la nourriture, le tout selon le plan déposé à l'exclusion du secteur situé en cour latérale Ouest et que la R.A.C.J.Q. soit avisée à cet effet.

Camp Le Draveur

Demande d'autorisation municipale visant l'agrandissement temporaire de leur terrasse pour y vendre et y consommer de la nourriture seulement.

130-06-20

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'agrandissement temporaire de la terrasse du Camp du Draveur pour y vendre et consommer de la nourriture seulement.

22- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-491 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-464

Le directeur général résume le dossier.

131-06-20 Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 2020-491 modifiant le règlement de zonage numéro 2018-464, tel que préparé.

23- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-492 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2018-465

Le directeur général résume le dossier.

132-06-20 Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 2020-492 modifiant le règlement de lotissement numéro 2018-465, tel que préparé.

24- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-493 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 2018-465

Le directeur général résume le dossier.

133-06-20 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement numéro 2020-493 modifiant le règlement de construction numéro 2018-466, tel que préparé.

26- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PROGRAMME PIMDE – COUTURE JACQUELINE GAGNON

M^{me} Nathalie Simard résume le dossier. Une demande a été faite dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique de la municipalité. Cette demande est déposée et recommandée par la Corporation de développement, comme suit :

- Couture Jacqueline Gagnon pour l'acquisition d'un équipement automatique de pose d'œillets.

Dans le dossier de la demande déposée par Couture Jacqueline Gagnon, la Corporation de développement recommande l'acceptation de la demande et le versement d'une aide de 667 \$.

134-06-20 Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer une aide financière de 667 \$ à Couture Jacqueline Gagnon dans le cadre de la Politique d'intervention en matière de développement économique pour l'acquisition d'un équipement automatique de pose d'œillets.

28- EMBAUCHE JOURNALIERS SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le directeur général résume le dossier. Suite au départ de deux employés, deux postes temporaires de journalier au service des travaux publics ont été ouverts aux candidatures.

Le comité de sélection recommande l'embauche de MM Sylvain Gagnon et de Stéphane Bouchard.

135-06-20 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher MM Sylvain Gagnon et Stéphane Bouchard pour occuper les deux postes temporaires de journalier au service des travaux publics.

29- ACHAT DE LAMPES DE RUE

Le directeur général résume le dossier.

Le comité des travaux publics recommande l'achat de cinq (5) lampes de rue au DEL de 54 Watts incluant toute la préparation et le montage pour l'installation par Hydro-Québec sur le réseau.

Trois soumissions ont été déposées au conseil, soient :

- Valmo Électrique 561 \$ l'unité
- Les Électriciens du Nord 460 \$ l'unité
- Rémi Bouchard Électrique 546 \$ l'unité

136-06-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de cinq (5) lampes de rue auprès de l'entreprise Les Électriciens du Nord pour un montant de 460 \$ l'unité plus taxes.

31- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST – MARCHÉ PUBLIC DE SAINT-GÉDÉON

M. le maire explique le dossier. La MRC de Lac-Saint-Jean-Est détient un programme de soutien financier pour aider les municipalités dans l'organisation de festivals locaux. Ce programme prévoit le versement d'une aide financière limitée à 50 % des coûts nets admissibles du projet, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ une fois l'an. On recommande le dépôt d'une demande pour le Marché public de Saint-Gédéon, considérant que tous les festivals admissibles ont été annulés.

137-06-20 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande d'aide financière à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est d'un montant de 2 500 \$ dans le cadre du programme de soutien financier pour l'organisation des festivals municipaux à fin d'aider à l'organisation de l'édition 2020 du Marché public de Saint-Gédéon qui se tiendra du 27 juin au 29 août prochain.

33- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 10, M^{me} Suzy Lessard propose la levée de l'assemblée.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général